



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/23
21 juin 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-quatrième réunion
Montréal, 18-20 juillet 2001

AMENDEMENTS DES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE L'ONUDI

OBSERVATIONS ET RE RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 457 000 \$US pour les amendements de son programme de travail de 2001 et les coûts d'appui aux agences connexes de 59 410 \$US.

2. Le tableau 1 résume les demandes d'amendements de programme, les montants demandés et la nature du projet. Les amendements des programmes de travail de l'ONUDI comprennent des demandes de préparation de projets, un projet d'assistance technique pour le bromure de méthyle et la prorogation du renforcement des institutions.

TABLEAU 1

AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI POUR 2001

Pays	Activité/projet	Date d'achèvement *	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
DEMANDES DE PRÉPARATION DE PROJETS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE				
Algérie :	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des fumigènes (dattes)	Août 2002	25 000	25 000
Bosnie-Herzégovine :	Préparation de deux projets d'investissement dans le secteur de la mousse souple	Août 2002	15 000	15 000
Brésil :	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale	Août 2002	25 000	25 000
Iran :	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la mousse rigide	Août 2002	20 000	20 000
Iran :	Préparation de douze projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale	Août 2002	15 000	15 000
Nicaragua :	Préparation de l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols	Août 2002	30 000	30 000
Yougoslavie :	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la mousse souple	Août 2002	15 000	15 000
Yougoslavie :	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la mousse rigide	Août 2002	15 000	15 000
ASSISTANCE TECHNIQUE				
Burkina Faso :	Atelier de sensibilisation à l'intention des intervenants afin de les décourager d'utiliser le bromure de méthyle dans la culture du tabac	Août 2002	45 000	30 000
DEMANDES DE PRÉPARATION DE PROJETS REPORTÉES				

Pays	Activité/projet	Date d'achèvement *	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Malaisie :	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la mousse rigide	Août 2002	10 000	Reporté
DEMANDES DE PROROGATION DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS				
Égypte :	Phase IV du projet de renforcement des institutions (Centre de l'ozone)	Août 2003	242 000	175 000
Total partiel :			457 000	365 000
Coûts d'appui aux agences :			59 410	47 450
Total :			516 410	412 450

*La date d'achèvement s'applique aux activités de préparation de projet et non à la présentation du projet d'investissement. Les dates se prolongent jusqu'en août 2002, un an après la date d'approbation.

PRÉPARATION DE PROJETS

3. La plupart des amendements des programmes de travail de l'ONUDI consistent en des demandes de préparation de projets. La demande de l'ONUDI est conforme à la décision 30/23 a) car aucune demande ne porte sur des pays où des projets approuvés mais non mis en œuvre élimineraient 80 pour cent des derniers niveaux de consommation..

4. Cette section porte sur des projets recommandés pour approbation générale suivis d'un projet recommandé pour report.

Demandes recommandées pour approbation générale

5. Le Secrétariat recommande huit demandes de préparation de projets pour approbation générale.

Demandes recommandées pour report

Malaisie « Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la mousse rigide » (10 000 \$US)

6. L'ONUDI et le Secrétariat ont convenu de reporter la demande de préparation de projet pour la Malaisie en raison de la décision 33/26 qui a reporté l'examen d'une demande de préparation de projet regroupant trois projets dans le secteur de la mousse rigide car la Banque mondiale devait présenter un projet national d'élimination du CFC en Malaisie en 2001.

ASSISTANCE TECHNIQUE

7. L'ONUDI et le Secrétariat du Fonds ont convenu d'un niveau de financement de 30 000 \$US pour l'atelier de sensibilisation au Burkina Faso.

PROROGATION DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Égypte : Prorogation du renforcement des institutions (175 000 \$US)

Description du projet

8. La description de la proposition du projet de renforcement des institutions pour l'Égypte est proposée à l'annexe I au présent document.

Recommandation du Secrétariat

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet ci-dessus et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus. Le Comité exécutif pourrait également souhaiter exprimer les points de vue suivants au gouvernement de l'Égypte :

Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de projet de renforcement des institutions pour l'Égypte. Le Comité exécutif prend note avec appréciation du fait que la consommation de CFC pour 1999 rapportée au Secrétariat de l'ozone est inférieure à la consommation de référence de 1995-1997. Cependant, le Comité exécutif s'inquiète du fait que la consommation de bromure de méthyle en 1999 est supérieure à la consommation de référence. Dans le document de projet, l'Égypte a mentionné plusieurs projets importants entrepris au pays, dont l'élimination complète de substances réglementées dans le secteur des mousses et de la réfrigération, et s'attend à réaliser l'élimination complète dans le secteur des solvants vers le milieu de 2002. Une réduction de plus de 60 pour cent a été réalisée dans le secteur des aérosols, et il est important de noter que les entreprises ont reconverti leurs activités à des technologies sans SAO de leur propre chef. L'Égypte a donné la priorité à la destruction de l'équipement à base de CFC remplacé dans le cadre de projets financés par le Fonds multilatéral. L'Égypte a entrepris d'autres projets importants tels qu'un décret imposant un système de permis d'importation pour les SAO et la suspension des permis industriels pour les activités à base de SAO. Au niveau régional, l'Égypte contribue à la création d'un système de coopération entre les pays arabes. Le Comité exécutif s'attend à ce que l'Égypte continue les progrès réalisés à ce jour pendant les prochaines années, et que le pays maintienne et améliore même son niveau actuel de réduction des SAO afin d'atteindre son objectif de respecter les échéances d'élimination des SAO du Protocole de Montréal, dont une réduction de 20 pour cent de la consommation de bromure de méthyle d'ici 2005.

RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité sur l'examen des projets pourrait souhaiter recommander l'approbation du programme de travail de l'ONUDI indiqué au tableau 1, aux conditions indiquées dans l'exposé des faits ci-dessus.

Annexe I**Égypte : Prorogation du renforcement des institutions (175 000 \$US)**

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution	ONUDI
Montant initial approuvé	Phase I : 263 450 \$US 43 900 \$US Phase II : 175 630 \$US
Montant demandé pour la prorogation	175 000 \$US
Date d'approbation du programme de pays	1992
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)	2 763
Dernier niveau de consommation de SAO rapporté (2000) (tonnes PAO)*	2 594
Niveau de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	1 668
Montant approuvé (\$US)	31 685 564
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US)	28 416 073
SAO à éliminer (tonnes PAO)	3 204
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)	2 268,1

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	96 507
b)	Préparation du projet	771 379
c)	Formation	44 090
d)	Assistance technique	1 025 343
e)	Démonstration	605 000
f)	Projets d'investissement	28 485 266
	Total	31 027 585

Rapport périodique

2. Les plus grandes réalisations mentionnées dans le rapport périodique sont l'émission du décret ministériel n° 633 par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur en 1994; l'interdiction d'importer et d'utiliser les SAO dans la fabrication d'équipement de climatisation, de réfrigération et de produits en aérosol, sauf à des fins médicales; l'émission du décret ministériel n° 77 par le ministre d'État aux Affaires environnementales en 2000 comprenant la liste des SAO réglementées et l'interdiction d'importer des substances réglementées en vertu du Protocole de Montréal et de ses amendements sans en informer le Centre de l'ozone; la suspension depuis janvier 1995 des permis industriels pour les activités à base de SAO; les décrets présidentiels informant tous les ministères et institutions de tenir compte du Protocole de Montréal et de ses amendements dans l'élaboration de leurs mesures de politique et d'en informer le Centre de l'ozone en conséquence; l'élimination complète des SAO utilisées dans les secteurs des mousses et de la réfrigération et l'élimination de 70 pour cent des SAO utilisées dans le secteur des solvants (élimination complète d'ici le milieu de 2002); l'avancement de la destruction de l'équipement à base de CFC remplacé dans le cadre de projets d'investissement (destruction de 75 pour cent dans le secteur des mousses, de 82 pour cent dans le secteur de la réfrigération et de 70 pour cent dans le secteur des solvants); activités d'appui pour les autres

états africains et arabes dont un atelier de démonstration régional sur la récupération et le recyclage des mousses et des halons; l'aide à la création d'un mécanisme entre les pays arabes pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal; la dissémination d'information et de programmes de sensibilisation du public; la traduction et la distribution du bulletin Action Ozone et du manuel technique en cinq volumes aux pays visés à l'Article 5; et la représentation du gouvernement dans les réunions nationales et internationales sur la couche d'ozone.

Plan d'action

3. Le plan d'action pour la prochaine période comprend la formulation et la mise en œuvre de stratégies d'élimination de SAO dans différents secteurs - une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes, au système de gestion des banques de halons et à l'élimination du bromure de méthyle; le repérage de l'importation et de la consommation de SAO; la coordination et la gestion de projets appuyés par la coopération bilatérale, dont le programme de récupération et de recyclage des CFC; l'offre d'une assistance technique aux entreprises et aux campagnes de sensibilisation du public; la création d'un système de surveillance et de permis pour l'utilisation des SAO; la participation à des réunions portant sur les SAO et la préparation des célébrations annuelles pour la Journée internationale de l'ozone; la publication du bulletin Action Ozone en arabe, et la remise annuelle des rapports pertinents au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone.
